

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 2 mars 2020 les règlements suivants :

N° 1162-2020 Règlement concernant le système d'éclairage municipal

N° 1163-2020 Règlement relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique

Le règlement 1162-2020 entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement 1163-2020 entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal